

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2018-01-02 du 19 janvier 2018 portant modification de la composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : SSAX1830125X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, 64;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2016 portant nomination au comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu l'arrêté modificatif du 7 septembre 2017 portant nomination au comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2016-11-02 du 16 novembre 2016 portant composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2017-05-07 du 23 mai 2017 portant modification de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2017-11-12 du 9 novembre 2017 portant modification de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu le règlement intérieur du comité national du FIPHFP;

Après en avoir délibéré,

Décide:

1. La délibération n° 2016-11-02 du 16 novembre 2016 portant composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est complétée comme suit:

« La commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est composée des membres suivants:

Pour les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

M. Michel Doucin. »

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2018-01-02 du 19 janvier 2018 portant modification de la composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nombre de présents au moment de la délibération: 17.

Votants: 18 (dont 1 pouvoir).

Abstentions: 0.

Nombre de voix « Pour »: 18.

Nombre de voix « Contre »: 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 19 janvier 2018.

Le président,

D. PERRIOT

Le directeur,

M. DESJARDINS